Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

24 / 1033 1

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## DÉFINITIF

## MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE MERCURE FACE A L'AVENUE PARMENTIER

Le Maire de la commune de MONTGERON,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la route, notamment son article L411-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Vu l'article R610-5 du Code pénal,

Considérant l'augmentation du parc automobile et la fréquentation croissante de véhicules rue Mercure,

Considérant la nécessité de réglementer les conditions de circulation et de sécurité en modifiant le sens de circulation rue Mercure,

## ARRÊTE

Article 1 — Le présent arrêté abroge tout dispositif précédent et arrêtés relatifs à la réglementation de la circulation rue Mercure.

Article 2 — La circulation sera mise en sens unique rue Mercure depuis la rue du Bac d'Ablon face à l'avenue Parmentier en direction de la rue de la Glacière.

Article 3 — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur au moment de leur constatation.

Article 4 — Les mesures édictées par le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques de la Ville.

Article 5 — Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commissaire de Police
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale

Article 6 Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 18 DEC. 2024

MAIRIE DE MONTGERON ESSONNE

**Sylvie CARILLON**
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

*Publication sous forme électronique sur https://www.montgeron.fr*